



République Française

**Département de
l'Aube**

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	15	15 + 5 pouvoirs

**Date de convocation
13 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

Présents : **Jean-Pierre ABEL, Pascale CARDOT, Elvedin CAUSEVIC, Frédéric COGNON, Michel DEBANA, Cristina DO PAZO, Marlène DUTERTRE-PETITJEAN, Véronique JORDY, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Anne-Marie AUMER, Caroline ROUSSELET, Ly-Heang MOUMEN.**

Représentés : **Sandro BOURSON pouvoir donné à Véronique JORDY, Rachid CHADID pouvoir donné à Elvedin CAUSEVIC, Joëlle DIOT pouvoir donné à Jean-Pierre ABEL, Ringo MARAIS pouvoir donné à Frédéric COGNON, Eddy VAN DER LINDEN pouvoir donné à Anabelle VALLOIS.**

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2026 service de restauration

N° de délibération : 2025_11_04

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	5	20	0	0	0



Pascale CARDOT, rapporteure,

Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs à appliquer pour les services de restauration, en rappelant que le coût global d'un repas, pour la commune, durant les temps périscolaire ou extrascolaire est de 12,08 € se répartissant ainsi :

- frais de gestion (équipement, fluides, entretien, travaux, etc.) ;
- frais de personnel d'encadrement et de service ;
- prix des repas facturés par la société prestataire :

Prix d'un repas ou d'un pique-nique en maternelle :

au 01.09.2024 : 3,19 € TTC

au 01.09.2025 : 3,26 € TTC (+ 2,19 % prévus au marché)

Prix d'un repas ou d'un pique-nique en élémentaire :

au 01.09.2024 : 3,26 € TTC

au 01.09.2025 : 3,34 € TTC (+ 2,45 % % prévus au marché)

Prix d'un repas ou d'un pique-nique adolescent ou adulte :

au 01.09.2024 : 3,32 € TTC

au 01.09.2025 : 3,40 € TTC (+ 2,40 % prévus au marché)



La commission générale du 3 novembre 2025 a émis un avis favorable à une hausse de 1,3% (arrondis) pour les familles noyates et celles dont l'enfant fréquente la classe ULIS et de 2,6% (arrondis) pour les familles extérieures, applicables au 01 janvier 2026.

Le coût d'un repas serait donc celui-ci :

Conditions coût repas TTC	Tarifs au 01/01/2025		Tarifs au 01/01/2026	
1 ^{er} & 2 ^{ème} enfant d'une famille noyate et/ou dont l'enfant fréquente la classe ULIS	4,93 €		4,99 € (+1,3%)	
à partir du 3 ^{ème} enfant d'une famille noyate et/ou dont l'enfant fréquente la classe ULIS	2,46 €		2,49 € (+1,3%)	
par enfant pour une famille extérieure		6,94 €		7,12 € (+2,6%)
accueil d'un enfant allergique, repas fourni par la famille/an (1)	Noës	extérieur	Noës	extérieur
	42,77	43,60 €	43,33 € (+1,3%)	44,73 € (+2,6%)

- (1) afin que l'enfant puisse bénéficier de l'encadrement existant et prendre ses repas dans la salle de restauration, les parents fournissant le repas.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'ADOPTER les tarifs du service de restauration, applicables au 01 janvier 2026, tels que présentés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Philippe LEMOINE,

Maire

